

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1332

présenté par

Mme Corre, Mme Martine Faure, M. Bloche, M. Bréhier et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 254 :

« Il s'agit de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement maintient l'attention portée à l'association des parents, et plus particulièrement aux parents les plus éloignés du système scolaire, sans toutefois les nommer explicitement dans le souci d'éviter un sentiment de stigmatisation.